



► GEMAPI : protéger les populations et les milieux aquatiques

Depuis 2018, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire de Sète agglomération méditerranéenne. Sur notre territoire, elle joue un rôle clé pour prévenir les risques d'inondations, tout en veillant à la préservation des zones humides et cours d'eau, véritables réservoirs de biodiversité.

Entre protection des milieux naturels et gestion des infrastructures hydrauliques, la GEMAPI s'inscrit dans une stratégie globale visant à sécuriser durablement notre territoire. Face à la multiplication des épisodes climatiques extrêmes, la GEMAPI permet d'anticiper et de s'adapter afin de réduire les éventuels impacts.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (GEMA)

La GEMA vise à **restaurer et protéger les zones humides et les cours d'eau** en préservant leur fonctionnement naturel. Ces milieux jouent un rôle essentiel pour :

- Réguler les écoulements d'eau
- Épurer naturellement les eaux
- Maintenir une riche biodiversité.

PRÉVENTION DES INONDATIONS (PI)

La prévention des inondations consiste à **intégrer le risque hydraulique dans l'aménagement du territoire**. Cela passe notamment par :

- La gestion et l'aménagement des ouvrages de protection, tels que les bassins de rétention.
- La protection du littoral et l'anticipation du recul du trait de côte.

Sète agglomération méditerranéenne mène ainsi de nombreuses actions pour protéger et valoriser ses milieux aquatiques, tout en réalisant des travaux importants pour renforcer les dispositifs de prévention des inondations et limiter les risques de submersion marine.

LE BUDGET GEMAPI

Depuis 2018, Sète agglomération méditerranéenne a investi **plus de 27 millions d'euros** dans l'aménagement des bassins versants, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la lutte contre les inondations et la submersion marine, ainsi que la protection et la restauration de milieux aquatiques.

Ces investissements, ainsi que l'entretien de l'ensemble des ouvrages relevant de la compétence GEMAPI, sont principalement financés par la **taxe GEMAPI**, prélèvement local fixé annuellement à 3,5 millions d'euros par l'agglomération, bien en deçà du plafond légal de 40 € par habitant.

A cela s'ajoutent des subventions publiques issues de divers partenaires institutionnels : l'Agence de l'eau, le Département, la Région, l'État, ainsi que des fonds européens.

Nos espaces naturels EN CHIFFRES



8 500 ha de lagunes et étangs

Thau, Ingril, Vic, délaissés d'étangs



6 000 ha de zones humides

(marais, anciens salins, prairies humides...)



44 km de cours d'eau (140 km)

(40 sur le bassin versant de la lagune de Thau ; 4 sur le bassin versant du Lez)



26,5 km de littoral sableux

(Marseillan, Sète, Frontignan, Vic-la-Gardiolle)



2 km de côte rocheuse (Sète)

AMÉNAGEMENT DE BASSINS VERSANTS

Prévention des inondations

Cette mission inclut tous les aménagements visant à réguler le ruissellement des eaux de pluie, par la restauration ou la création de zones de rétention et de bassins de stockage, pour protéger les personnes, les biens et les milieux naturels.

Création de bassins de rétention des eaux de ruissellement en amont des zones urbanisées



MARSEILLAN - Bassin de 10 000 m³

Protection : pluie de période de retour de 5 ans (dont l'intensité se produit en moyenne tous les 5 ans).

En 2019, un bassin de rétention a été aménagé, avenue de Florensac, pour **intercepter les eaux de ruissellement des bassins versants drainés vers le centre-ville**. Jusqu'alors, lors de fortes pluies, le réseau unitaire saturait et débordait, entraînant des déversements d'eaux usées diluées directement dans la lagune. Grâce à cet investissement, une solution durable a été mise en place pour prévenir les inondations et limiter les risques de déversement.



POUSSAN - Bassin de 20 000 m³

Protection : pluie de période de retour de 10 ans

Le bassin de rétention aménagé en 2021 joue un rôle essentiel dans la gestion des eaux pluviales. Il **limite les apports provenant des bassins versants naturels situés en amont et réduit les débits vers le Valaury** dès le début de son parcours. Il permet également de maîtriser les ruissellements au niveau du chemin du Cous, une voie jusqu'alors fréquemment impraticable lors de fortes pluies, notamment pour les bus scolaires desservant le collège.



FRONTIGNAN - Bassin de 25 000 m³

Protection : pluie de période de retour de 5 ans

Un bassin de rétention, situé chemin de Poussan, a été conçu en 2023 pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales, et notamment réguler les débits d'eau produits par la zone agricole (100 ha) qui gagnaient la partie urbaine. Il permet aujourd'hui **d'intercepter le ruissellement du bassin versant naturel, protégeant ainsi les secteurs urbains des inondations** (avenue de la Gardiole, route de Balaruc, avenue Jean Moulin, avenue des Vignerons, avenue du Muscat et rue des Airolles).

ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU

Prévention des inondations

L'entretien et l'aménagement des cours d'eau joue un rôle essentiel pour réduire les risques d'inondation et protéger le territoire. Chaque année, Sète agglomération méditerranéenne intervient à deux niveaux :

- **Entretien des cours d'eau :** Des actions ciblées sont menées pour garantir un écoulement optimal des eaux, notamment par le nettoyage de la végétation et l'élimination des obstacles susceptibles de bloquer leur passage. À noter que les propriétaires riverains de cours d'eau doivent en assurer l'entretien. L'agglomération recense également les digues existantes pour évaluer leur capacité de protection et définir avec précision leur entretien.

- **Études et travaux d'aménagement :** Ils visent à restaurer les cours d'eau et les milieux environnants, en adoptant une approche durable qui concilie sécurité et respect des écosystèmes.

Les travaux d'entretien des cours d'eau s'inscrivent dans un **Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI)**, basé

sur un diagnostic annuel ou biennal. Deux PPI structurent ces actions.

- Sur l'ouest des étangs palavasiens, pour les communes de Vic-la-Gardiole et Mireval, sous la responsabilité de l'**EPTB Lez**. Trois cours d'eau sont concernés : la Roubine de Vic, le ruisseau de la Canabière et le ruisseau de la Madeleine.

- Sur le bassin de Thau, sous la gestion du **Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT)**, avec des interventions sur plusieurs cours d'eau, tels que la Vène, le Pallas, le Sesquier, le Font Frats, le Nègue Vaque ou encore l'Agau.

Ces deux EPTB (Établissements Publics Territoriaux de Bassin) interviennent auprès de l'agglomération par le biais de leur technicien rivière, qui définit chaque année le programme de travaux en fonction des tronçons identifiés dans les PPI. Les interventions sont ensuite réalisées par des entreprises spécialisées ou en régie par les agents de l'agglomération.





DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS ET LA MER

Pour renforcer la sécurité du territoire, Sète agglomération méditerranéenne assure la création et la gestion des infrastructures destinées à protéger le littoral contre les inondations et la submersion marine, telles que les digues, les ouvrages sous-marins et les cordons dunaires.

Les **lidos de Sète à Marseillan et de Frontignan** ont bénéficié d'aménagements majeurs pour lutter contre l'érosion et limiter le recul du trait de côte.

À Sète, les travaux ont compris la création du cordon dunaire et l'installation d'un atténuateur de houle sous-marin sur le lido, ainsi que le confortement du môle Saint-Louis et prochainement des falaises de la corniche. À Frontignan, des épis ont été créés ou modifiés, des rechargements en sable et galets réalisés, et les cordons dunaires aménagés. Le suivi des ouvrages (dunes, atténuateur de houle...) demeure régulier.



PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Sète agglomération méditerranéenne a déployé un ambitieux programme visant à protéger et restaurer les cours d'eau, les zones humides et espaces naturels protégés. D'importants travaux de renaturation, de gestion hydraulique et de protection des habitats ont été réalisés pour renforcer leur rôle écologique et paysager, prévenir les inondations, et protéger la biodiversité.



Yves MICHEL

Vice-président délégué
au grand et petit cycle de l'eau

Maire de Marseillan

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de Thau

«Les récentes inondations à Valence, en Espagne, nous rappellent combien les épisodes climatiques extrêmes peuvent bouleverser un territoire et impacter les populations. Bien que Sète agglomération ait été épargnée par une telle ampleur de désastre, ces événements renforcent notre détermination et notre engagement à poursuivre nos actions pour anticiper, protéger et adapter notre territoire face aux risques liés à l'eau.

Pour répondre à ces défis, nous élaborons une nouvelle **stratégie GEMAPI** qui sera validée en ce début d'année 2025. Cette stratégie ambitieuse, co-construite avec les acteurs du territoire pour identifier les enjeux spécifiques et définir des objectifs clairs, nous permettra de **rationaliser nos moyens en priorisant nos actions sur les 10 prochaines années.**

Parallèlement, nous avons initié l'élaboration du **schéma directeur de gestion des eaux pluviales** à l'échelle du territoire. Ce document s'appuiera sur les 14 schémas communaux existants, réalisés avant la prise de compétence par l'agglomération. Il permettra de repenser la stratégie globale et de définir une priorisation claire des actions à mener. Cet outil essentiel comblera sécurité, préservation des écosystèmes et adaptation aux défis climatiques, afin de protéger efficacement nos espaces naturels et urbains.

Ensemble, avec le soutien de nos partenaires, nous continuons à agir pour renforcer la résilience de notre territoire et garantir un cadre de vie sûr et durable à tous les habitants.»